

# Billets Desjardins à capital protégé Coupon conditionnel, Actions mondiales, série 37



## Résumé client

Ces billets visent à procurer aux clients des paiements de coupon conditionnels pendant la durée du placement. Des coupons périodiques peuvent être déclenchés et versés en fonction de la performance d'un portefeuille de titres diversifié comprenant 20 sociétés de différents pays et de divers secteurs. Le capital est entièrement garanti à l'échéance.

Protection du capital à l'échéance	100 %	Période de vente	21 novembre 2022 au 16 décembre 2022
Durée	5 ans	Date d'émission	22 décembre 2022
Taux de coupon conditionnel	8,20 % annuellement	Date d'échéance	22 décembre 2027
Seuil de coupon	0,00 %	Souscription minimale	1 000 \$
Rendement total maximal	41,00 %	Monnaie	Dollar canadien
Code Fundserv	DSN00451	Admissibilité à des fins de placement	REER, FERR, REEE, REEI, RPDB, CELI, comptes non enregistrés
		Liquidité	Un marché secondaire est maintenu au quotidien à certaines conditions et sous réserve de frais de négociation anticipée. D'abord fixés à 2,50 %, ces frais diminuent avec le temps et deviennent nuls après 300 jours.

## Sommaire du placement

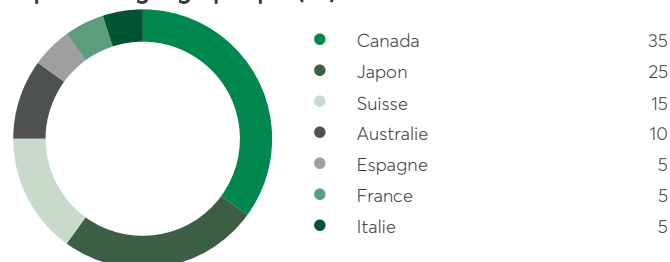
Le rendement de billets dépend du rendement du cours du portefeuille de référence. Un coupon est payé à chacune des dates prévues à cet effet lorsque le rendement du portefeuille est supérieur ou égal au seuil du coupon à la date d'observation pertinente. Le rendement total maximal est atteint si les coupons sont déclenchés à chaque date d'observation. Le capital sera remboursé à échéance, quel que soit le rendement du portefeuille.

## Le portefeuille de référence

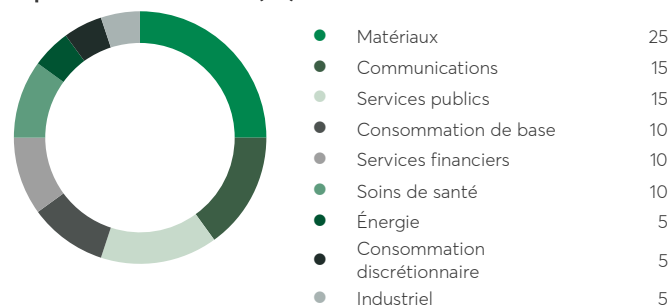
Le portefeuille de référence est équipondéré. Il est composé d'actions ordinaires de 20 sociétés de différents pays et de divers secteurs, ainsi qu'il est décrit ci-après. Le rendement du portefeuille ne tient pas compte du paiement de dividendes ou de distributions et ne reflète pas la fluctuation des taux de change des devises étrangères. Le rendement en dividendes du portefeuille de référence au 31 octobre 2022 était de 4,98 %.

Titre	Symbole	Bourse
BCE Inc.	BCE	Toronto
Nippon Telegraph and Telephone Corporation	9432	Tokyo
Swisscom AG	SCMN	Zurich
Woolworths Group Limited	WOW	Sydney
Nestle SA	NESN	Zurich
Bridgestone Corporation	5108	Tokyo
Enbridge Inc.	ENB	Toronto
Sumitomo Corporation	8053	Tokyo
Rio Tinto Limited	RIO	Sydney
Barrick Gold	ABX	Toronto
Nutrien Limited	NTR	Toronto
Wheaton Precious Metals Corp.	WPM	Toronto
Shin-Etsu Chemical Co. Limited	4063	Tokyo
La Banque Toronto-Dominion	TD	Toronto
MS&AD Insurance Group Holdings Inc	8725	Tokyo
Algonquin Power & Utilities Corp.	AQN	Toronto
Red Electrica Corporacion SA	RED	Madrid
ENEL SpA	ENEL	Milan
Sanofi	SAN	Paris
Roche Holding AG	ROG	Zurich

### Répartition géographique (%)



### Répartition sectorielle (%)



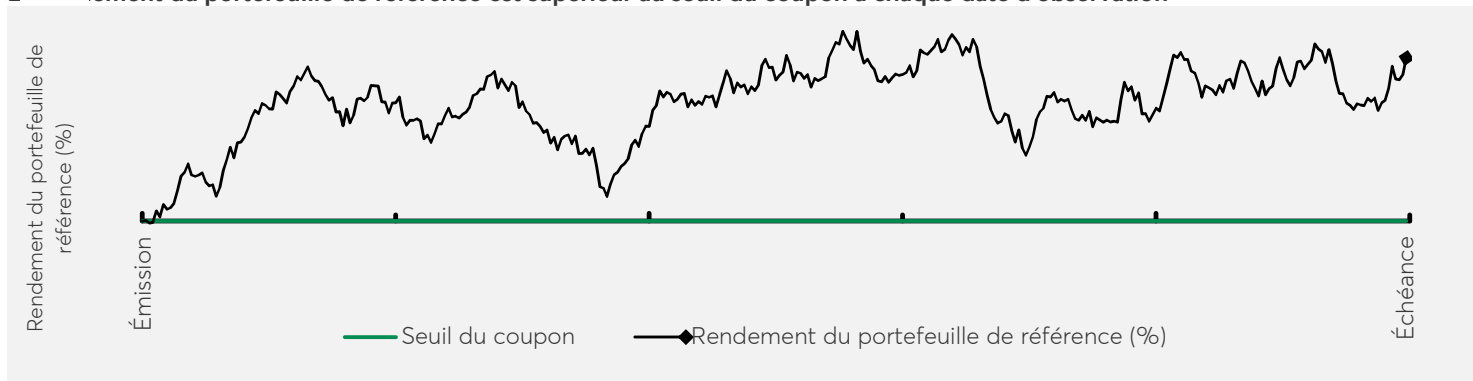
Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement.

## Scénarios de rendement hypothétiques

Les exemples qui suivent ne sont donnés qu'à titre illustratif. Les cours utilisés dans les exemples ne sont que des estimations ou des prévisions des prix de l'actif de référence aux dates applicables. La Fédération des caisses Desjardins du Québec ne prédit pas ni ne garantit un gain ou un rendement particulier sur les billets. Dans chaque scénario, le porteur a placé 10 000 \$ dans les billets et il n'y a pas eu d'ajustements ni de circonstances exceptionnelles.

### SCÉNARIO 1

Le rendement du portefeuille de référence est supérieur au seuil du coupon à chaque date d'observation



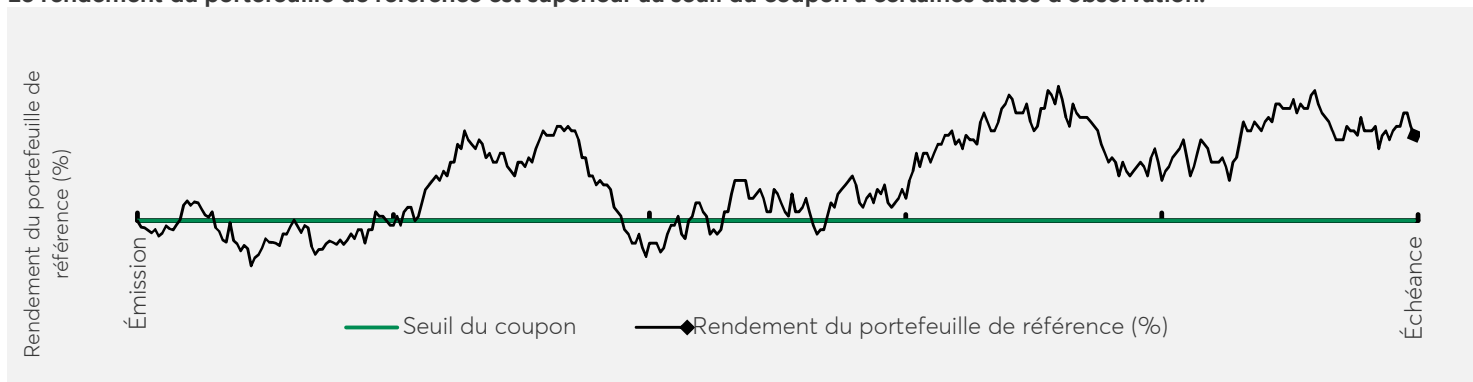
#### Sommaire des flux de trésorerie

	Rendement du portefeuille de référence	Seuil de coupon	Paiement de coupon
Date d'observation 1	24,73 %	0,00 %	8,20 %
Date d'observation 2	19,93 %	0,00 %	8,20 %
Date d'observation 3	30,55 %	0,00 %	8,20 %
Date d'observation 4	22,28 %	0,00 %	8,20 %
Date d'observation 5 (échéance)	34,26 %	0,00 %	8,20 %

5 coupons de 820 \$ chacun (10 000 \$ x 8,20 %) seraient payés aux dates de paiement du coupon correspondantes, en plus du paiement à l'échéance de 10 000 \$, pour un paiement total de 14 100 \$. Le rendement total est de 41,00 %.

### SCÉNARIO 2

Le rendement du portefeuille de référence est supérieur au seuil du coupon à certaines dates d'observation.



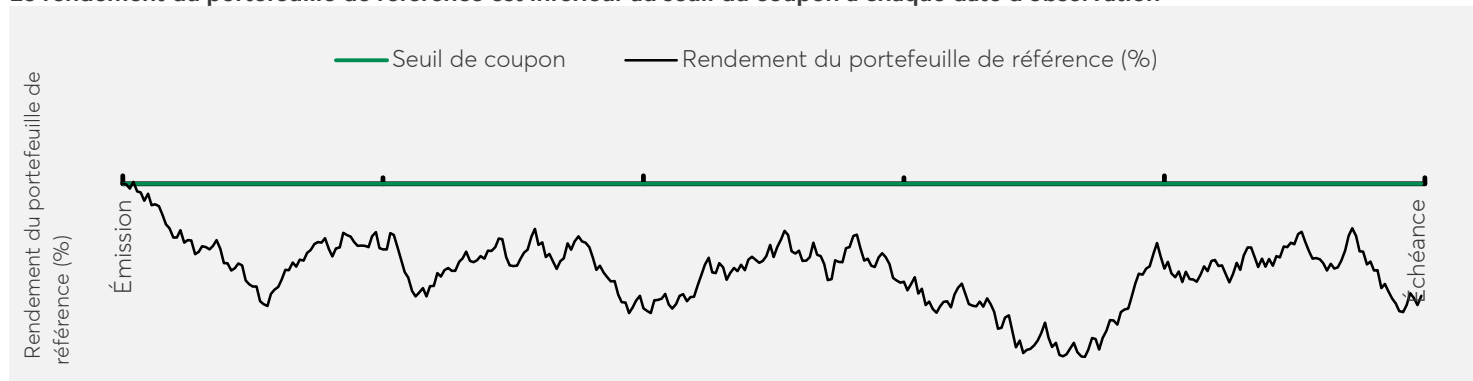
#### Sommaire des flux de trésorerie

	Rendement du portefeuille de référence	Seuil de coupon	Paiement de coupon
Date d'observation 1	-1,00 %	0,00 %	0,00 %
Date d'observation 2	-8,41 %	0,00 %	0,00 %
Date d'observation 3	7,30 %	0,00 %	8,20 %
Date d'observation 4	13,33 %	0,00 %	8,20 %
Date d'observation 5 (échéance)	18,50 %	0,00 %	8,20 %

3 coupons de 820 \$ chacun (10 000 \$ x 8,20 %) seraient payés aux dates de paiement du coupon correspondantes, en plus du paiement à l'échéance de 10 000 \$, pour un paiement total de 12 460 \$. Le rendement total est de 24,60 %.

**SCÉNARIO 3**

Le rendement du portefeuille de référence est inférieur au seuil du coupon à chaque date d'observation



**Sommaire des flux de trésorerie**

	Rendement du portefeuille de référence	Seuil de coupon	Paiement de coupon
Date d'observation 1	-16,86 %	0,00 %	0,00 %
Date d'observation 2	-29,32 %	0,00 %	0,00 %
Date d'observation 3	-25,91 %	0,00 %	0,00 %
Date d'observation 4	-18,99 %	0,00 %	0,00 %
Date d'observation 5 (échéance)	-29,31 %	0,00 %	0,00 %

La condition pour déclencher un coupon n'est remplie à aucune des dates d'observation. Par conséquent, aucun coupon n'est payé. Le capital sera payé à l'échéance, pour un paiement total de 10 000 \$. Le rendement total est de 0,00 %.

## Résumé du placement

<b>Émetteur</b>	Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »)
<b>Note de crédit de l'émetteur</b>	S&P : A+ / Moody's : Aa2 / DBRS : AA / Fitch : AA Aucune agence de notation n'a évalué les billets.
<b>Souscription minimale</b>	1 000 \$ (10 billets)
<b>Monnaie de paiement</b>	Dollar canadien
<b>Date d'évaluation initiale</b>	22 décembre 2022
<b>Date d'émission</b>	22 décembre 2022
<b>Date d'évaluation finale</b>	15 décembre 2027
<b>Date d'échéance</b>	22 décembre 2027
<b>Dates d'observation</b>	15 décembre 2023   16 décembre 2024   15 décembre 2025   15 décembre 2026   15 décembre 2027
<b>Dates de paiement de coupon</b>	22 décembre 2023   23 décembre 2024   22 décembre 2025   22 décembre 2026   22 décembre 2027
<b>Seuil du coupon</b>	0,00 %
<b>Taux de coupon</b>	8,20 % annuellement
<b>Rendement total maximal</b>	41,00 %

## Rendement sur votre placement

### Calcul du paiement total à l'échéance

Sous réserve de certaines circonstances particulières, un investisseur recevra, pour chaque billet détenu à l'échéance, le capital, en plus du paiement du coupon final, s'il y a lieu, en fonction des conditions de versement.

### Calcul du versement de coupons

Des coupons conditionnels pourraient être déclenchés à chaque date d'observation, selon les scénarios suivants :

- Dans la mesure où le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil du coupon à la date d'observation applicable, le paiement de coupon sera calculé selon la formule suivante :  $[\text{capital} \times \text{taux de coupon}]$  et versé à la date de paiement correspondante.
- Si le rendement du portefeuille de référence est inférieur au seuil du coupon à une date d'observation donnée, aucun coupon ne sera payé au détenteur du billet à la date de versement correspondante.

Le coupon et le rendement du portefeuille de référence ne reflètent pas les fluctuations du taux de change des devises étrangères.

### Calcul du rendement du portefeuille de référence

- Le rendement du portefeuille de référence désigne le rendement moyen pondéré des actifs de référence qui constituent le portefeuille de référence.
- Le rendement des actifs de référence désigne un changement de pourcentage calculé comme suit :  $[\text{Cours de clôture} - \text{cours initial}] / \text{divisé par cours initial}$ .

## Modalités de votre placement

### Inscription et marché secondaire

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse de valeurs.

Valeurs mobilières Desjardins inc. entend maintenir, dans des conditions de marché normales, un marché secondaire quotidien pour la négociation des billets, mais n'est aucunement tenue de faciliter ou d'organiser ce marché et peut cesser de le faire en tout temps, à son entière discrétion et sans préavis.

Si un marché secondaire devait exister, l'investisseur pourra vendre un billet, en tout ou en partie, sous réserve des frais de négociation anticipée. L'investisseur qui vend un billet avant la date d'échéance recevra un produit de vente (qui peut être inférieur au capital des billets et inférieur au rendement variable qui serait par ailleurs payable si les billets venaient à échéance à ce moment) correspondant au cours acheteur du billet affiché par l'intermédiaire de Fundserv.

### Commission de vente

La Fédération paiera aux placeurs pour compte une commission de vente correspondant à 2,00 \$ pour chaque billet vendu (soit 2,00 % du capital).

### Frais de négociation anticipée

Des frais de négociation anticipée s'appliqueront aux ordres de vente des billets sur le marché secondaire passés au moyen du réseau de Fundserv dans les 300 jours suivant la date de souscription. Ils seront établis en pourcentage du capital de la manière suivante :

Vente dans les (jours)	1 à 50 (%)	51 à 100 (%)	101 à 150 (%)	151 à 200 (%)	201 à 250 (%)	251 à 300 (%)	Par la suite
<b>Frais de négociation anticipée</b>	2,50	2,25	2,00	1,75	1,50	1,25	Néant

## Ce placement est-il pour vous?

### **Convenance de ces billets**

Un placement dans les billets s'adresse aux investisseurs à moyen terme qui recherchent un autre moyen de diversifier leur portefeuille de placement par une exposition à un portefeuille de titres de capitaux propres, mais qui ont besoin de la sécurité que confère la protection du capital. Les billets ne conviennent en général pas aux investisseurs qui s'attendent à devoir les vendre avant l'échéance. Une personne ne doit prendre une décision d'investir dans les billets qu'après avoir examiné attentivement, avec ses conseillers, l'opportunité d'un investissement dans les billets compte tenu de ses objectifs de placement, de son horizon de placement, de sa tolérance au risque, de sa situation financière, de la composition de son portefeuille de placement à ce moment et de l'information donnée dans le document d'information parmi d'autres facteurs. Aucune recommandation n'est formulée dans les présentes quant à l'opportunité pour une personne d'investir dans les billets.

### **Considérations d'ordre fiscal**

Les incidences fiscales canadiennes d'un investissement dans les billets sont décrites dans le document d'information. Le montant intégral du coupon, s'il en est, payable à chaque date de paiement de coupon, devra en général être inclus dans le revenu porteur de billets à titre d'intérêt dans l'année d'imposition du porteur de billets qui comprend une date de paiement de coupon, dans la mesure où ce montant n'a pas été par ailleurs inclus dans le calcul du revenu du porteur de billets dans l'année d'imposition ou dans une année d'imposition antérieure. Le porteur de billets devrait aussi examiner les incidences fiscales d'une disposition des billets avant la date d'échéance. Les porteurs de billets devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour obtenir des conseils quant aux incidences fiscales d'un investissement dans les billets, compte tenu de leur situation particulière. L'information prévue au présent sommaire est de nature générale seulement et ne se veut pas un conseil juridique ou fiscal à un porteur de billets en particulier, ni ne saurait être interprétée comme telle.

### **Absence d'assurance-dépôts**

Les billets ne constituent pas des dépôts garantis ou assurés au sens de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts (Québec)*, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de quelque autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le paiement de tout ou partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière recevant des dépôts.

